

L'Echo des Estuaires



N° 20
Sept 2006

Association Départementale pour la Défense
de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

Sommaire :

Editorial
Le mot du président

Fonctionnement
Les journées du patrimoine

Technique
Question de poteaux

Reportage
*La pêche au carrelet en bateau
La pêche en écluse*

Site web
Page réglementation

Le courrier des adhérents

Petites annonces

La recette de tante Yvonne

Edito

Le mot du président

Voici le 2ème numéro de notre écho des estuaires «nouvelle génération». J'espère que cette formule "relookée" vous a plu. C'est bien connu, le changement évite la routine et nous oblige à nous remettre en question. Nous continuerons donc à essayer de nous améliorer pour que ces quelques feuilles soient attendues par tous, sinon avec impatience, du moins avec intérêt. Il y a donc encore du travail car si maintenant la forme est devenue agréable, il est forcément indispensable que le fond s'améliore également. Notre feuille de route est donc maintenant toute tracée : remuons nos méninges mais j'ajouterai : remuons les ensemble. A l'heure de l'interactivité, je suis sûr que dans notre grande famille, bon nombre d'entre vous ont des choses intéressantes à faire partager. Réfléchissez-y. Pour vous aider, nous reparlerons de ce concept plus loin dans notre écho.

Pour l'heure, l'information la plus importante concerne les prochaines journées du patrimoine qui sont placées, cette année, clin d'œil de l'histoire, sous le signe de l'Europe. Quand on sait que cette même Europe, du moins quelques fonctionnaires zélés, voulait faire disparaître nos carrelets, au début des années 90, on peut savourer notre belle revanche qui voit nos structures faire partie du patrimoine européen !!! Nous parlerons dans ces lignes de cette belle animation pour nos carrelets.

D'après les échos qui me sont parvenus, les palmarès de pêche ont été très inégaux cet été du nord au sud de nos côtes charentaises et même entre voisin de secteur. Mais j'ai davantage entendu : "on ne prend plus rien" que "j'ai fait une jolie pêche" !! une chose est cependant partagée par tout le monde : "qu'est-ce qu'on était bien sur nos pontons dans la canicule de juillet. Là, au moins, on avait un peu d'air."

Jean Louis Martin



LES JOURNEES DU PATRIMOINE

Les journées du Patrimoine

Elles auront lieu, cette année, les 16 et 17 septembre et seront placées sous le signe de l'interactivité : Faisons vivre et partager notre patrimoine. Comme les années précédentes notre participation est officielle, ce qui nous fait bénéficier de la campagne de presse qui y est associée.

Nous espérons donc qu'un grand nombre de propriétaires de carrelets ouvriront les portes de leur installation, ce jour-là. Cependant, ne pouvant pas donner l'adresse précise de chaque carrelet ouvert à la visite, comme il nous est demandé, nous avons décidé de communiquer la position de certains sites majeurs, faciles d'accès, à savoir :

- Marsilly : côte de la Conche
- Angoulins : la baie des sables.
- Fouras : Le Cadoret
- Ile Madame : La côte du Verger
- Port des Barques : La falaise de Pièdemont
- Saint Palais : la côte de Pontailac.

Sur ces sites, comme les années passées, quelques adhérents ont donné leur accord pour être présent, ces jours-là, pour recevoir les visiteurs potentiels à partir de 14 H.

Cependant considérez bien que tous les carrelets de notre littoral font partie des journées du patrimoine. C'est pourquoi, à toutes fins utiles, nous joignons à l'écho des estuaires une affichette à apposer à l'entrée des pontons pour ceux qui désireront participer à l'opération.

Bien que le coefficient de marée ne soit pas très propice, ces deux jours-là, à des démonstration de pêche, nous sommes assurés que vous saurez quand même bien recevoir et intéresser les éventuels visiteurs.

QUELQUES REFLEXIONS

- un certain nombre de carrelets ont été reconstruit avec des poteaux téléphoniques de récupération dont l'historique pour beaucoup était inconnu. A l'évidence, leur vie antérieure devait certainement avoir été longue puisque quelques propriétaires constatent déjà des atteintes importantes à leur intégrité. Il s'agit dans la majorité des cas d'une sorte de pourriture qui atteint les parties soumises au balancement des marées. Les traitements fongicides datant d'un lointain passé, et le pin ou le sapin ne brillent pas par leur tenue contre les agressions naturelles, c'est le pourrissement qui prend le dessus. Le conseil que l'on peut vous donner est le suivant : Bien surveiller ses poteaux ; Avec un couteau pointu, par exemple, repérer toute surface qui devient molle ; décapier l'endroit jusqu'au bois sain et le badigeonner avec un enduit bitumineux. Une action préventive sur cette partie des poteaux soumises aux marées est certainement le meilleur moyen de retarder le phénomène.

Mais en aucun cas, sur ce type de poteaux, il ne peut s'agir de tarets.

- Le traitement de certains poteaux ne pouvant être que leur remplacement, bon nombre d'entre vous se trouvent devant le casse-tête de trouver des poteaux. A notre connaissance, les sources potentielles (qui se raréfient) sont les suivantes :

- 1 – Ets Rullier (à Rochefort) poteaux neufs (assez chers)
- 2 – La Sicam matériaux de St Romain de Bonnet
- 3 – L'entreprise ACM d'Aiffres dans les Deux-Sèvres (tel :05 49 32 02 51)qui peut fournir des poteaux à la condition de les poser elle-même.

Des entreprises forestières(qu'il faut démarcher) pour la fourniture de poteaux en châtaignier (excellent bois pour sa tenue à l'eau de mer) et moins chers mais aussi moins esthétique qu'un poteau en pin ou sapin à cause de son irrégularité.

Si ce problème de recherche de poteaux devait devenir récurrent, l'association pourrait chercher des solutions. Nous attendons vos réactions

Concernant notre écho des estuaires, nous avons quelques espoirs d'être entendu pour la location d'espaces publicitaires qui nous aiderait financièrement. Pour l'instant, nous avons fait « choux blancs ». Nous ne perdons cependant pas espoir.....

La pêche au carrelet en bateau, dite « Pêche au carrelet embarqué » (Monsieur PONTEZIERE) - suite.

ACTION DE PECHE :

Le carrelet embarqué va permettre au pêcheur le choix de ses zones de pêche, la mobilité du bateau est idéale pour se déplacer en fonction de la marée. Il faut choisir des coefficients entre 60 et 100, en évitant un vent trop fort. En mer la pêche à marée montante est préférable.

Les différents types de pêche :

a) Ancrer le bateau à la limite de l'eau de la marée montante (15 à 30cm d'eau) : la houle se termine sur les vases, le mulot aime bien être là à rechercher sa nourriture. C'est une pêche statique, mais au fur et à mesure que l'eau monte on va se déplacer à nouveau pour être dans les mêmes conditions. On peut essayer de repérer les bans de poissons par des mouvements à la surface, des sauts....

b) une pêche d'attente, étant en position à marée basse, choisir un chenal en eau, s'engager entre les vases et ancrer ; attendre que la marée montante s'engage, cette eau nouvelle vous remonte anguilles, soles, plies, mulots. Dans tous les cas descendre le carrelet doucement, le bruit étant l'ennemie des poissons : Pas de chocs ni de mouvements brusques dans un bateau.

c) lorsque les courants deviennent trop importants, le carrelet ne repose plus sur le fond, il faut se déplacer vers un endroit plus calme. En fin de marée montante il faut se rapprocher de la côte et chercher les endroits abrités : criques, anses. En début et milieu de marée montante la proximité des bouchots est favorable (attention à respecter la distance de 50m des concessions).

d) en estuaires et fleuves, toujours dans les eaux maritimes autorisées, en eaux troubles, on va pratiquer la pêche de descente : le bateau va se déplacer à la vitesse de la marée descendante, pour ce type de pêche il faut un carrelet lourd en cadre rigide. L'intérêt est de descendre le plus près du fond, mais attention c'est une pêche à risque ! On peut accrocher un corps étranger.. la descente se pratique sur environ 10km qu'il faudra bien sûr remonter ! c'est une pêche sportive mais qui peut donner des résultats satisfaisants. Ce type de pêche nécessite de bien connaître l'estuaire et le fleuve, il faut observer les fonds à marée basse, une longue expérience est nécessaire.

OBSERVATION :

En effet, le pêcheur au carrelet doit être un observateur parfait, (les vents, la nature de l'eau, le sens et la force des vagues, les oiseaux , bien connaître les heures des marées), il doit être patient, et responsable (il remettra à l'eau un poisson qui ne fera pas la maille).

CONCLUSION :

Le carrelet embarqué ne peut être pratiqué que par passion avec l'amour de la nature. Même si les bredouilles sont plus souvent au rendez-vous que les pêches miraculeuses c'est toujours une aventure. C'est avant tout le plaisir de la mer, le casse croûte conviviale à bord et à chaque fois une expédition qui ne ressemble jamais à la précédente.

Guy PONTEZIERE

LA PECHE EN ECLUSE

Une particularité de la pêche à pied en Charente-Maritime remise au goût du jour dans l'île de Ré : **la pêche en écluse**. Jadis source de revenus pour les habitants de l'île, ce type de pêche était tombé en désuétude, essentiellement à cause de l'évolution des moyens industriels de capture : filets, chaluts ; mais aussi par l'abandon progressif des installations au fur et à mesure de leur détérioration par les marées et leur manque d'entretien.

Heureusement grâce à la volonté et à l'ardeur d'un groupe de Rétais, rassemblés en association : Esplir (Etude et sauvegarde du patrimoine littoral de l'île de Ré) , plus d'une dizaine d'installations sont à nouveau en état de fonctionner.

Une écluse est un immense « fer à cheval » construit en pierres sur un sol rocheux, dont les murs sont percés de plusieurs clés laissant évacuer l'eau, mais dont les grilles retiennent les poissons qui se sont laissés prendre dans cette immense nasse fermée vers le large.

Suivant la saison les prises sont variées :

Au printemps c'est la **seiche** qui vient pondre près des côtes et se cache sous les algues « sargaces » ; elle peut aussi se pêcher la nuit avec une lampe à gaz : c'est la « pêche au feu ».

On trouve aussi des **mulots** et à certaines marées des **soles**, des **daurades** et des **plies**.

En fin d'été, c'est la **crevette** qui domine.

Le **bar** est plus présent de septembre à décembre.

L'**anguille** est toujours présente, mais il faut une grille assez serrée pour retenir la demoiselle !

L'installation doit être visitée à chaque marée basse pour prélever les prises sinon tout repart avec la nouvelle marée.

Patrick BELLOUARD

Quoi de neuf sur le site ?

<http://perso.orange.fr/carrelets-charentais/reglementation.htm>



Les Carrelets charentais

Association Départementale de Défense de la Pêche Maritime de Loisirs et de Tradition (ADDPMLT)

Réglementation

Réglementation concernant la pêche à pied au filet calé sur l'estran
reference: arrêté ministériel du 2 juillet 1992

Demande :

A effectuer auprès du service des affaires maritimes sur papier libre pour réception entre 1er octobre et 1er novembre de l'année précédant celle de l'autorisation (pour les demandes reçues après le 1er novembre il est tenu compte du cachet de la poste), ou à déposer directement pendant cette période, et portant les renseignements suivants :

Nom, Prénom, date de naissance, lieu de calage : préciser la commune (l'autorisation délivrée est valable pour la commune demandée et les communes limitrophes de celle-ci), adresse une enveloppe timbrée portant l'adresse du bénéficiaire (En cas d'absence d'enveloppe timbrée les autorisations sont conservées à disposition auprès des affaires maritimes).
L'autorisation étant personnelle il convient de déposer une demande par personne susceptible d'utiliser le filet, y compris pour les conjoints, enfants ou ascendants directs.
Les autorisations peuvent être retirées pour toute infraction ou pour toute mesure d'utilité publique.

De la Sèvre nantaise à la Charente + Îles de Ré et d'Oléon : Affaires maritimes, quai de Mazars, 17000 LA ROCHELLE
De la Charente à la Gironde + Îles d'Oléron et Madame : Affaires maritimes, 3 rue maréchal Foch, 17320 MARENNES.

Caractéristiques du filet autorisé :

Mailles minimum = 100 millimètres faible étreinte (eau de la réglementation pêche professionnelle)
Longueur maximum = 55 mètres, d'un seul tenant (on peut l'ensemble plusieurs filets de manière à ce qu'ils n'en constituent plus qu'un seul, mais pas les utiliser séparés)
Hauteur maximum = 2 mètres.

Carrelet ** :
Les mailles ne doivent pas avoir moins de 14 millimètres de côté et aucun dispositif ne doit obstruer celles-ci. L'installation à poste fixe nécessite une autorisation du service maritime de l'équipement.
BP 2042 La Rochelle (17009) - Tel : 06.48.00.48.48 - Fax : 05.48.00.58.58

LE COURRIER DES ADHERENTS

Une nouvelle rubrique : « **LE COURRIER DES ADHERENTS** »

Vous souhaitez nous faire partager une belle pêche... une rencontre sympathique... ou une « visite » désagréable...

Envoyez nous vos textes (15 à 20 lignes avec photos si possible) :

Par courrier : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques

Par mail : mairie@ville-portdesbarques

Ils passeront dans « l'écho des estuaires », cela créera un lien sympathique entre nous tous.

Patrick BELLOUARD vous raconte la désagréable visite de son ponton le 13 Août.

Le vendredi 11 Août, nous avons invités des amis à pêcher ; les prises n'avaient pas été fameuses (2 belles anguilles) mais l'ambiance était chaleureuse !!

Le dimanche suivant, je décide de revenir, ma femme me dit : « tiens, on a oublié de fermer un volet de la cabane ! », hélas, la chaîne coupée au coupe boulons m'a fortement inquiété, cela s'est confirmé par les vitres sécurisées de la porte enfoncées (encore un coup du coupe boulons !!) et les lancers...les balances...les fauteuils, tout avait disparu. Je vous laisse imaginer la colère puis la déprime.

Quelques pontons voisins ont reçu les mêmes visiteurs délicats mais heureusement pour eux les portes ont résisté!

Petites annonces

Mr GAY Pascal (tél. 03 24 30 60 83) cherche un carrelet à acheter ou à rénover ou à reconstruire, seul ou en partenariat.

- Mr Raclet Jacky Tel 05 46 70 94 68 serait intéressé par le partage d'un carrelet.(cette formule, dont nous n'avons pas parlé, présente de nombreux avantages et peut aider à assumer l'investissement comme l'entretien. Bien entendu, pour éviter les litiges ultérieurs, une convention de partenariat bien étudiée devra être établie entre les parties. L'association peut, si besoin, aider dans l'établissement de ces conventions.)

- Mr Marty Claude Tel : 06 08 17 17 02 : A Vendre Carrelet situé près du port Sud à Fouras – Plate-forme 19095 m2, Passerelle 30 ml. Très bon état.

- Mr Berthonneau Tel : 06 24 70 56 54 désire acheter un carrelet à Port des Barques ou l'île Madame.

La recette de tante Yvonne

En ces temps de pêche à profusion !!! de boucs, biquettes blanches, crevettes blanches ou rose, bouquets...etc....., voici la recette des crevettes flambées, simple mais savoureuse :

- Faire chauffer dans une poêle un bon morceau de beurre salé ou d'huile d'olive (au choix)

- Y jeter les crevettes

- Saler, poivrer et ajouter une pincée d'épices de cayenne

- Laisser cuire 5 minutes à feu doux en remuant de temps en temps

- Flamber au cognac à feu vif. (*)

(*) Note du metteur en page - "une variante : flamber au pastis"

Des espaces sont prévus pour recueillir des publicités qui permettraient de réduire les coûts d'impression de notre gazette. A bon entendeur, salut.

Pour les adhérents intéressés, s'adresser au président, à la mairie de Port des Barques